



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 juin 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. MELOTTE et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 24 juin 2011

Publié le 1er juillet 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 22

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. Michel JULIEN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Claude DOUHAI pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Centre de Recherches INRA de Dijon - Activités Welience Agro-Environnement -
Demande de subvention**

Dès sa création le 1er juillet 2007, le Grand Dijon a soutenu la mise en place d'un Centre de Ressources Agro-Environnement, dénommé Welience Agro-Environnement, et s'est engagé auprès des partenaires locaux, à accompagner financièrement cette structure pendant ses quatre premières années de fonctionnement.

Cette structure de transfert de technologies est un élément majeur de la structuration du Pôle Agro-Environnement :

- installation progressive sur le site Technopôle AgrOnov de Bretenière, avec dans un premier temps, la gestion des serres du site ;
- participation aux côtés de Vitagora, à la mise en place de la PIAE (Plate-forme d'Innovation Agro-Environnement) labellisée par l'Etat dans le cadre des pôles de compétitivité en mai 2010.

Une convention cadre signée le 28 novembre 2007 définit les engagements respectifs des partenaires de cette activité de transfert, que sont l'INRA, l'Université de Bourgogne, AgroSup, uB-filiale et les collectivités territoriales, notamment :

- le soutien financier au fonctionnement de la structure des trois collectivités ;
- la mise à disposition par l'INRA pendant quatre ans de personnel et l'occupation de locaux sur son centre de Dijon.

Il était prévu qu'au terme des quatre ans, soit en juillet 2011, Welience Agro-Environnement intègre le Technopôle AgrOnov à Bretenière, selon un calendrier à définir par les partenaires de l'opération.

Le Comité de Pilotage de Welience Agro-Environnement, réuni le 9 mai dernier, a convenu que le transfert de ses activités se ferait progressivement et serait effectif au plus tard en juillet 2012, et ce pour :

- ne pas mettre en péril les travaux d'expérimentation en cours menés par Welience Agro-Environnement sur le Centre INRA de Dijon,
- tenir compte des travaux d'aménagement anticipés par le Grand Dijon sur le projet global de réhabilitation du site pour l'accueil des entreprises.

Pour ce faire, l'INRA continuera d'héberger Welience Agro-Environnement une année supplémentaire, ce qui nécessite quelques aménagements, pour permettre notamment à la nouvelle activité de plate-forme de phénotypage haut débit envisagée dans les locaux libérables par Welience Agro-Environnement, de démarrer.

Par courrier en date du 9 mai 2011, le Président de l'INRA sollicite du Grand Dijon, une aide financière pour mener à bien ce programme de travaux. Sur la base d'un budget prévisionnel de 63.200 €, le Grand Dijon serait amené à verser une subvention de 15.800 €, soit 25 % de la dépense envisagée.

CHARGES		PRODUITS	
Aménagement d'un laboratoire	11.600 €	Subventions :	
Régulation chambres climatiques	25.800 €	Région Bourgogne	15.800 €
Stockage substrat	25.800 €	Département de la Côte d'Or	15.800 €
		Grand Dijon	15.800 €
		Autofinancement INRA	15.800 €
Total charges	63.200 €	Total produits	63.200 €

La solution arrêtée avec l'INRA permet de maintenir provisoirement sur le site du Centre de Dijon, et dans l'attente de son transfert sur le site de Bretenière, l'activité développée par Welience Agro-Environnement, essentielle à la bonne marche du futur Technopôle AgrOnov.

Il est ainsi proposé de donner suite à la demande présentée par l'INRA et d'accorder aux côtés des partenaires locaux, un soutien financier de 15.800 € maximum.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 15.800 € à l'INRA Dijon, au titre des aménagements nécessaires au maintien de l'hébergement de Welience Agro-Environnement sur le site du Centre de Dijon ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur présentation des justificatifs de dépenses réalisées par l'INRA Dijon, selon le montant des dépenses réalisées, et dans la limite de 15.800 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.